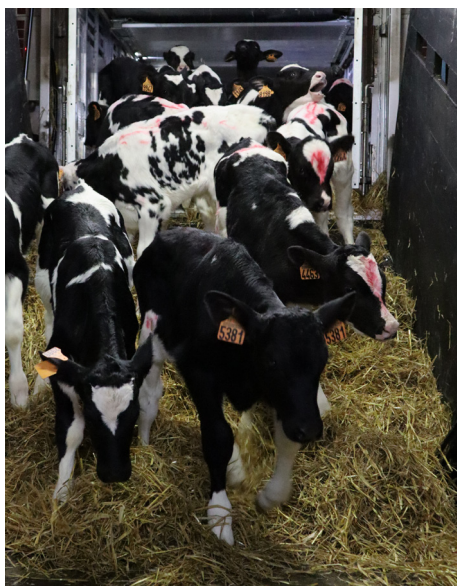


ENTRÉE / SORTIE DES ANIMAUX

INTRODUCTION

Le chargement et le déchargement des animaux sont des opérations sensibles. Bien aménager les accès permet de garantir des bonnes conditions de travail, d'assurer l'efficacité de l'entrée et de la sortie des animaux et de limiter la propagation des maladies. En outre, un embarquement bien maîtrisé limite les perturbations émotionnelles des animaux, diminue les risques de blessures (tant pour les animaux que pour les humains) et réduit le risque d'apparition de viandes à « pH élevé » après l'abattage.



Entrée de veaux dans une exploitation de veaux de boucherie

LE QUAI D'EMBARQUEMENT

Le quai d'embarquement est à l'intersection de la zone d'élevage et de la zone professionnelle : il doit permettre de charger et décharger les animaux sans que le camion ne rentre sur la zone d'élevage.

Aucune entrée ou passage de personne ou de matériel ne doit avoir lieu par le quai. En dehors du chargement et du déchargement, aucun matériel ou animal devant retourner dans l'élevage ne doit y séjourner, même temporairement.

Le quai d'embarquement doit donc :

- ▶ Être signalé dès l'entrée de l'élevage (emplacement et chemin d'accès).
- ▶ Être utilisé exclusivement pour le chargement ou déchargement des animaux dans l'élevage.
- ▶ Être situé à l'écart des entrées d'air de l'élevage.
- ▶ Être facilement nettoyable.
- ▶ Comporter un point d'eau avec tuyau pour le lavage et la désinfection des mains et des bottes des chauffeurs.

Après chaque entrée ou sortie de veaux, il faut nettoyer et désinfecter le quai le plus rapidement possible. Le lavage doit être réalisé depuis les zones les plus proches de l'élevage jusqu'aux plus éloignées avec un tuyau et du matériel de lavage spécifiques au quai d'embarquement, et en tenue extérieure (botte et cotte) non utilisée dans l'élevage.

BON À SAVOIR

Avec une vision panoramique lui permettant de couvrir un champ de 330° (contre 180° pour l'homme), un bovin est capable de voir sans bouger la tête pratiquement tout ce qui se passe autour de lui, mais de manière moins nette sur les côtés et vers l'arrière. Il ne distingue pas toutes les couleurs, mais il est gêné par les contrastes lumineux et le temps d'adaptation de son œil au changement d'éclairage est 7 fois plus long que pour l'homme. Les alternances de zones d'ombre et de lumière sur le sol, des flaques d'eau ou des points trop lumineux peuvent ainsi l'empêcher d'avancer. Il est donc conseillé de manipuler les bovins dans des espaces uniformément éclairés, en évitant les zones d'ombres ou d'éblouissement. Par ailleurs, le bovin ne perçoit pas les mouvements de façon continue mais les décompose. Schématiquement, le bovin réalise une série de photos alors que l'homme réalise un film, ce qui explique sa peur face à des mouvements trop rapides.

LE CHAUFFEUR

Le chauffeur gare directement son camion au quai d'embarquement en suivant la signalétique. Lors d'un départ, le camion de chargement des veaux doit être nettoyé et désinfecté avant d'arriver dans l'élevage (s'en assurer auprès du chauffeur).

Le chauffeur, comme tous les visiteurs de l'exploitation, est un vecteur potentiel de maladies. Cependant, il représente un risque particulièrement élevé car il circule de ferme en ferme. Ainsi, il doit pouvoir se laver et se désinfecter les mains et ne doit pas aller ailleurs que sur le quai d'embarquement. Sinon, il faut lui mettre à disposition des bottes et une tenue spécifique pour pénétrer dans la zone d'élevage ou lui permettre de laver/désinfecter ses bottes grâce à un poste de lavage/désinfection situé au niveau du quai d'embarquement.

Le chauffeur doit utiliser le matériel fourni par l'éleveur qui doit être présent lors des opérations de chargement et déchargement des animaux. Ce matériel ne doit pas retourner dans l'élevage (ou alors, après son nettoyage et sa désinfection).

A la fin du chargement ou du déchargement, le chauffeur devra nettoyer et désinfecter ses bottes.



Exemple de quai d'embarquement équipé d'un système d'éclairage et d'un pédiluve

NOTES :
